

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009.

Le vingt neuf janvier 2009, le Conseil Municipal de DAUX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrice LAGORCE, Maire. Date de convocation : 21.01.2009.

PRESENTS : ANSCIEAU Luc, BARLASSINA Claude, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BERNARD Denis, CHASTANET Pascale, CORTES Marcel, FORESTIER Christine, FRAPECH Jean-Louis, GERAUD Yves, GETTO Marie-José, GUILLET Pascal, LAGORCE Patrice, MERLE Sandrine, MONCEYRON Jean-Pierre, SAINT-PAUL Bernard, SANDREAU Claude.

ABSENTS: BIRELLO Jean-Louis, LATOUR Thomas.

SECRETAIRE DE SEANCE : FRAPECH Jean-Louis.

PROCURATIONS : LATOUR Thomas à BERNARD Denis

Ouverture de la séance par la lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 3 Décembre 2008.

1 - STATION d'EPURATION - Assistance technique par le SATESE

Mr le Maire rappelle que la commune bénéficie depuis 1994 d'une assistance technique en matière d'assainissement collectif par le SATESE, service du conseil général. Le Président du conseil général a informé notre collectivité par courrier du 29 septembre 2008 que la Loi sur l'eau et notamment son décret 2007-1868 du 27 décembre 2007 que cette assistance technique pourrait continuer à être apportée mais dans des conditions modifiées. En effet cette assistance doit être formalisée par une convention et une participation financière est à la charge de notre commune.

Le contenu de cette assistance est élargi et porte sur les points suivants :

- Assistance à la mise en place du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues
- Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de construction, d'extension ou d'amélioration
- Visites de suivi et de diagnostic du fonctionnement général avec évaluation de la qualité du rejet, du fonctionnement des organes et de la tenue des ouvrages, de la tenue des journaux d'exploitation, établissement d'un rapport de visite à la collectivité avec préconisation en vue d'améliorer le fonctionnement
- Mise en place d'un manuel de l'autosurveillance et suivi de la tenue du manuel
- Transmission des données d'autosurveillance au format SANDRE aux services concernés
- Dossier pour la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau
- Réunion avec le maître d'ouvrage : présentation des résultats du suivi régulier, identification des difficultés rencontrées, des priorités de travaux et assistance à la programmation des travaux, évaluation de la qualité du service d'assainissement

La participation financière des collectivités a été fixée par le Conseil Général à 20 % du coût total de cette assistance.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, de demander l'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement collectif des eaux usées selon les nouvelles modalités résultant de l'application de la Loi sur l'Eau et d'autoriser Mr le Maire à signer l'engagement avec le Département.

2 - STATION d'EPURATION - Bilans réglementaires par le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL de l'EAU.

Mr le Maire rappelle les obligations d'autosurveillance issues de l'arrêté du 22 juin 2007 et les courriers de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau qui ont précisé que l'absence de ces bilans réglementaires rendraient la station d'épuration non-conforme avec les conséquences qui en découlent (mise en demeure, pas d'aide pour épuration des eaux). Le Laboratoire Départemental de l'Eau propose de réaliser ces bilans et de transmettre ceux-ci aux services concernés. Mr le Maire présente le devis d'autosurveillance de la Station d'Épuration d'un montant de 607,46 €HT par bilan réglementaire. Ce montant pourra être réactualisé dans les années futures.

Dans ces conditions le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la proposition de prestation du Laboratoire Départemental de l'Eau.

3 – Adhésion des communes de Merville, Montaignut-sur-Save et Launac au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.

Mr le Maire informe les membres de l'Assemblée que par délibération en date du 18 décembre 2008, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne a accepté l'adhésion des communes de Merville, Montaignut-sur-Save et Launac. Mr le Maire précise que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'adhésion des communes de Merville, Montaignut-sur-Save et Launac au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne.

4 – Avancement de grade d'un Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles.

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'un Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles à raison de 33 Heures au 01/03/2009.

5- Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Mr le Maire expose à l'assemblée que suite à la demande de plusieurs personnes âgées et sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale, les conditions d'organisation d'un service de livraison de repas à domicile, pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les personnes à mobilité réduite, ont été étudiées. L'éligibilité à ce service sera étendue aux personnes dont la demande motivée aura été acceptée par le CCAS.

Après analyse de plusieurs offres, Mr le Maire propose celle de la Société COMPASS GROUP qui s'établit comme suit :

1 repas :	3,95 €HT soit 4,17 €TTC
1 repas avec choix possible	4,20 €HT soit 4,43 €TTC
Supplément boisson Eau	0,20 €HT soit 0,21 €TTC
Supplément vin	0,75 €HT soit 0,79 €TTC
Frais de livraison :	0,80 €HT soit 0,84 TTC par repas.

Mr GUILLET suggère que la situation financière des demandeurs puisse être prise en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de créer un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour les personnes à mobilité réduite à compter du 1er mars 2009.
- de retenir la Société COMPASS GROUP pour la confection et la livraison des repas jusqu'au 31/08/2009
- de fixer le prix des repas livrés conformément aux tarifs énoncés ci-dessus
- d'autoriser Mr le maire à signer tout acte relatif à la mise en place de ce service.

6 - Cession de parcelle.

Mr le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du passage du Cimetière une partie de la parcelle A530 reste inutilisée. En effet, la parcelle A530 est située parallèlement au mur de l'Eglise, mais un petit décrochement de 53 centiares ne peut être intégré au projet en cours. Mr le Maire propose de céder au propriétaire de la parcelle voisine ce reliquat pour la somme de 80 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la cession de la parcelle
- Autorise le prix de vente
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants
- Les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.
-

7 – REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-8 les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire expose au Conseil l'importance d'instaurer un règlement d'assainissement qui doit préciser :

- o les règles de branchement des constructions au réseau collectif d'assainissement ainsi que les modalités de création ou de restauration des installations d'assainissement autonome
- o clarifier les relations entre la collectivité et les usagers
- o informer des modalités administratives et financières
- o prévenir les contentieux
- o définir les droits et obligations de chaque partie

Après avis de la Commission Travaux en date du 28 janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement d'assainissement et décide son application à compter du 1er février 2009.

8 – Questions Diverses

- Mr BARLASSINA Claude, Conseiller Municipal, Président de la Commission Agricole dresse un panorama de l'agriculture dans la commune de Daux et évoque les perspectives.
- Mr le Maire fait le point sur les travaux des Commissions et des dossiers en cours (adhésion C.C.S.G. au Pays GIROU-TARN, création de la C.U.T., Logo C.C.S.G. et inventaire patrimoine)
- Mme GETTO Marie-José, Adjointe au Maire, expose la demande d'un administré pour stationner un commerce ambulancier de vente de pizzas au Padouenc. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Mr le Maire dresse un bilan sommaire de l'impact et de la gestion de la tempête du 24 janvier et de ses conséquences sur la Commune de DAUX.
- Mme MERLE Sandrine, Conseillère Municipale, demande une précision sur le programme « JEUX » qui lui est donnée en séance.